

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 3 juillet 2018 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Gilles Dubé, Noëlla Dubé et Steve Bruneau. Mme Elise Gagnon agit comme secrétaire.

2018-07-01 **1-Adoption de l'ordre du jour.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2018-07-02 **2-Adoption du procès-verbal du 5 juin 2018.**
Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le procès-verbal du 5 juin 2018 soit accepté tel que présenté en y apportant la correction suivante : au point 8, remplacer travaux d'asphaltage par traitement de surface.

3-Affaires en découlant.

Intérêts de la SQ défrayés par la MRC. Gestion du TNO Languedoc attribué à Proulx & Genesse inc. Nos deux projets (stationnement de roulottes et descente de bateaux) ont été acceptés. Les modifications demandées par la municipalité concernant le Schéma d'aménagement ont également été acceptées. Dossier Autobus Maheux : la compagnie a reçu des sommes de Rouyn, Val D'Or et Témiscamingue.

Les élus discutent des problématiques rencontrées concernant le projet du CRTC – versus EXPLORNET. Une plainte leur sera acheminée.

2018-07-03 **4-Approbation des comptes.**
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient adoptées.

Salaires payés en juin	:	5,849.58\$
Comptes payés en juin	:	21,047.96\$
Comptes à payer au 3 juillet	:	<u>47,465.42\$</u>
Pour un total	:	74,362.96\$

2018-07-04 **5-Adoption de la correspondance.**
Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon, et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

2018-07-05 **7-Adoption du Règlement 2018-03 instaurant les modalités des avis publics de la municipalité d'Authier-Nord.**

Règlement 2018-03 instaurant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Authier-Nord

ATTENDU QUE le projet de loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter un règlement afin de se soustraire aux règles de publication actuelles, faisant maintenant office de règles par défaut;

ATTENDU QUE qu'un avis de motion a dûment été donné, et qu'une lecture du présent règlement a été faite à la séance du 5 juin 2018 par la conseillère Cécile Hélie.

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Mise en application

2.1 Sauf dans les cas où il est autrement pourvu par la loi, tout avis municipal donné en vertu des dispositions du présent règlement l'est fait et publié ou notifié conformément aux prescriptions des articles suivants.

Article 3 L'avis public

3.1 L'avis public doit être rédigé en français.

3.2 Toute copie d'un avis, qui doit être notifié, publié ou affiché, doit être attestée par la personne qui donne l'avis.

3.3 L'original de tout avis est accompagné d'un certificat de publication ou de notification signé par la personne qui l'a publié ou notifié. L'original de cet avis et le certificat qui l'accompagne sont déposés, par la personne qui a donné l'avis, au bureau du conseil, pour faire partie des archives municipales.

Article 4 La publication

4.1 La publication d'un avis public donné pour des fins municipales n'a pas à être dans un journal, sauf disposition contraire dans la loi. Elle se fait par :

- Affichage sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal ;
- Affichage sur le babillard au magasin Roger Plante ;
- Internet (site Internet de la municipalité d'Authier-Nord (www.authiernord.ca)) ;
- Facebook (Authier-Nord).

4.2 La municipalité pourra tout de même publier les avis publics ou sociaux dans un ou plusieurs médias écrits distribués sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord.

Article 5 Abrogation

5.1 Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation, résolution ou politique antérieure de la Municipalité concernant les avis publics. Dorénavant, ce règlement ne pourra être abrogé, mais il pourra être modifié.

Article 6 Entrée en vigueur

6.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

8-Dépôt du rapport budgétaire de janvier à juin 2018.

La directrice générale remet aux membres du conseil le rapport budgétaire de janvier à juin 2018.

9-Etudiant et Responsable pour le projet de la mini-forêt éducative et récréative 2018.

Aucune personne n'a postulé pour les deux postes. Les journaliers feront le travail.

10-Installation d'une lumière à l'entrée du Chemin Morin.

Le Chemin Morin est achalandé durant la période estivale. Comme c'est un secteur en plein développement, il serait bien d'y installer une lumière à l'entrée de ce chemin. Vérifier auprès d'Hydro-Québec puisque la lumière sera installée sur un poteau leur appartenant.

2018-07-06

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de procéder à l'installation d'une lumière au Del à l'entrée du Chemin Morin.

11-Rencontre avec monsieur Luc Adam du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant les ponts P-270 et P-271.

Une rencontre avec monsieur Luc Adam du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a été cédulée pour le 19 juillet à 10h00 à la salle du conseil. Celui-ci sera accompagné de deux ingénieurs qui nous ferons part des projets de réparations concernant le pont P-0270 qui enjambe la Rivière Macamic (près du Chemin Morin) et le pont P-0271 qui enjambe la Rivière Bellefeuille (près de monsieur Christin Savoie). Ils invitent tous les élus.

12-Jérémie Deslongchamps.

M. Jérémie Deslongchamps offre ses services pour faire le fauchage du foin en bordure des chemins de la municipalité. Monsieur Deslongchamps propose un montant de 725\$ pour un contrat de 2 ans.

2018-07-07

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que Monsieur Jérémie Deslongchamps procède au fauchage du foin et ce, le plus tôt possible. Un montant de 725\$ lui sera versé après la fin des travaux.

13-Rapports d'inspection – Achats nécessaires.

2018-07-08

Suite aux rapports d'inspections des infrastructures municipales (bureau et salle municipale), faites par messieurs Réjean Déry, technicien en thermographie pour la MMQ, et François Lacasse, technicien en prévention incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest, quelques petites anomalies ont été décelées. Entre autre, l'affiche SORTIE à la salle municipale doit être lumineuse et quelques plaques pour les lumières doivent être installées.

Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'inspectrice municipale fasse les achats nécessaires afin de se conformer tel que demandé dans les rapports d'inspection.

14-Chemin de la Plage.

Une contribuable ayant un chalet dans le Chemin de la Plage s'informe s'il est possible que la municipalité passe la gratte dans le chemin ainsi que faire la coupe de foin le long du fossé. La gratte est trop large pour passer dans ce chemin. Pour ce qui est de la coupe de foin, c'est aux propriétaires de le faire et/ou engager quelqu'un pour le faire et le payer.

15- Période de questions.

Aucune question.

16-Questions diverses.

Cimetière : Quelques dépouilles ont été déposées en terre dans le cimetière et il est difficile d'enlever le surplus de terre sur leur terrain. Il faut également égaliser le terrain à quelques endroits avec de la terre noire. La pelle excavatrice doit se rendre dans le Chemin Ceinture du Lac afin de faire quelques travaux. Une fois les travaux terminés, celle-ci pourrait être transportée au cimetière afin de procéder aux travaux demandés.

Ménage – CVMR : Le ménage de la grande remise doit être terminé d'ici le mois d'août. Les objets désuets et/ou ne servant plus seront acheminés au CVMR.

Radars de vitesse : Les journaliers de voirie procéderont à l'installation d'ici le mois d'août.

Incendie : La conseillère Cécile Hélie donne un compte-rendu de la réunion du 26 juin 2018. Projet de structure d'entraînement refusé à la MRC. Test d'étanchéité obligatoire pour les masques. Les sorties des pompiers. Informer la population de porter une attention spéciale de ne pas obstruer leur panneau civique bleu, lors du déneigement de leur cour en saison hivernale. À faire paraître aux endroits ciblés dans le Règlement 2018-03.

Pont P-0265 Beaver : Il en sera question lors de la rencontre avec les membres du MTQ à la réunion du 19 juillet prochain. La municipalité procèdera à la réparation du platelage.

Frigidaire : Le Motel Plaza de Macamic a été vendu. Des frigidaires pour la bière/liqueurs seraient à vendre. Le conseiller Steve Bruneau s'informerait des prix.

Régie des déchets : Retour sur le dossier. Une copie conforme doit être envoyée à la ville de Macamic.

Église : Le personnel à l'Évêché d'Amos est en vacances durant tout le mois de juillet. De retour au début août.

Comité du 100^e anniversaire d'Authier : Faire parvenir une lettre de félicitations au Comité du 100^e anniversaire d'Authier. Ce fut une très belle réussite.

Chemin Ceinture du Lac : Un ponceau est à réparer dans le Chemin Ceinture du Lac, près du chalet de monsieur Robert Plante et ce, avant la pose du traitement de surface qui aura lieu dans la semaine du 8 au 14 juillet prochain.

Borne fontaine : Elle doit être réparée le plus tôt possible.

17-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h45.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.